



UNIL | Université de Lausanne

**Hes·SO**

Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale  
Fachhochschule Westschweiz  
University of Applied Sciences and Arts  
Western Switzerland

## **Master ès Sciences (MSc) en sciences infirmières / Master of Science (MSc) in nursing sciences**

Master conjoint  
UNIVERSITE DE LAUSANNE  
Faculté de biologie et de médecine, Ecole de médecine  
et  
HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE SUISSE OCCIDENTALE  
Domaine santé

### **Directives**

**Mai 2020**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Section I : Présentation générale du programme</b> .....	3
Qualification visée par le cursus .....	3
Objectifs de formation et compétences à acquérir .....	3
<b>Section II : Plan d'études</b> .....	5
Structure du plan d'études .....	5
Syllabus.....	5
Évaluation et conditions de réussite des enseignements et des modules .....	5
Durée des études.....	6
Congés d'études.....	7
<b>Section III : Mémoire de Master</b> .....	7
Orientation de recherche .....	7
Travail de mémoire .....	8
Direction du mémoire de Master et codirection .....	8
Responsabilités .....	8
Travail de mémoire .....	9
Rédaction du mémoire de Master .....	11
<b>Section IV : Evaluation du mémoire</b> .....	13
Dépôt du mémoire de Master.....	13
Défense du mémoire .....	14
Évaluation du mémoire de Master .....	14
Conditions de réussite du mémoire de Master .....	15

### **Section V : Annexe**

*Les formulaires et autres documents relatifs au Master ès Sciences en sciences infirmières sont disponibles au secrétariat de l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins - IUFRS.*

Ces Directives complètent le Règlement du Master ès Sciences en sciences infirmières (ci-après «Règlement») - Master proposé conjointement par l'Université de Lausanne (UNIL et par la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le Règlement et les présentes Directives concernent les étudiants commençant leur Master ès Sciences en sciences infirmières au semestre d'automne de l'année académique 2020-2021 et les volées suivantes.

## **Section I : Présentation générale du programme**

### **Qualification visée par le cursus**

Le Master ès Sciences en sciences infirmières (MScSI) s'inscrit dans un contexte marqué par des besoins croissants de la population en matière de soins de santé, des attentes plus importantes envers des soins de qualité basés sur des preuves, un accompagnement et un suivi plus soutenus des patients, par une pénurie concomitante de professionnels de la santé, et enfin par de fortes pressions pour limiter les coûts du système, notamment par le biais de pratiques cliniques à la fois efficaces et efficientes.

Pour contribuer à relever ces défis, le MScSI qualifie les diplômés<sup>1</sup> pour travailler dans le champ de la pratique infirmière avancée (PIA). La PIA est une expression générale décrivant un niveau avancé de la pratique clinique, un savoir infirmier approfondi et une compétence confirmée au service des besoins de santé en contexte d'interdisciplinarité. Les savoir-faire nécessaires aux prises de décisions complexes doivent reposer sur une pratique qui maximise l'utilisation de connaissances scientifiques acquises aux études universitaires de Master (2<sup>e</sup> cycle de formation en Haute Ecole), ainsi que sur une expérience clinique avancée.

Au sein de la PIA, la formation du MScSI prépare ses diplômés à exercer un rôle *d'infirmier ou d'infirmière clinicienne spécialisée* (ICLS)<sup>2</sup>. Les ICLS assurent un rôle de premier plan dans l'utilisation des résultats probants applicables aux soins infirmiers et dans l'élaboration de guides de pratiques. Ils sont capables d'exercer un rôle clinique expert, ainsi qu'un rôle conseil auprès des équipes soignantes et d'agir comme agents de changement au sein du système de santé pour améliorer l'efficacité, l'efficience, l'accessibilité, la continuité, la qualité et la sécurité des soins infirmiers<sup>3</sup>.

### **Objectifs de formation et compétences à acquérir**

Le MScSI permet l'acquisition de compétences regroupées autour des quatre domaines suivants :

- 1) Fondements de la discipline infirmière et de la PIA
- 2) Pratique clinique directe spécialisée auprès des patients, de leurs familles et de leurs proches lors de situations de soins complexes
- 3) Consultation, coaching, guidance et leadership
- 4) Recherche et évidence scientifique<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans ce document, la désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

<sup>2</sup> Cette dénomination peut varier selon le milieu clinique ou le canton en Suisse romande.

<sup>3</sup> Plus d'informations sur la PIA et le rôle *d'infirmier ou d'infirmière clinicienne spécialisée* : [www.unil.ch/sciences-infirmieres](http://www.unil.ch/sciences-infirmieres).

<sup>4</sup> Ces quatre domaines de compétences sont en concordance avec la typologie établie par Hamric et al. (Hamric A.B., Hanson C.M., Tracy M.F., O'Grady E.T. *Advanced Practice Nursing, An Integrative Approach*. 5th Edition ed: Saunders 2013), ainsi qu'avec le référentiel de compétences CanMeds.

Ainsi, à l'issue de leurs études, les diplômés auront les compétences suivantes:

### **1. Domaine des fondements de la discipline infirmière et de la PIA**

Les étudiants seront capables de....

- 1.1. Positionner d'un point de vue épistémologique les savoirs liés à leur discipline en étant capable de les contextualiser dans un univers interdisciplinaire.
- 1.2. Exposer un point de vue théorique et critique sur les bases de la PIA et sur sa plus-value pour les systèmes de soins.
- 1.3. Utiliser les conceptions et les principaux modèles de PIA pour être à même d'évaluer les pratiques infirmières existantes, de proposer, expérimenter ou évaluer des savoir-faire infirmiers novateurs.
- 1.4. Prendre en considération les dimensions éthiques relatives à l'exercice infirmier, participer à des décisions éthiques ou à des plaidoyers en faveur de l'éthique clinique, de l'éthique de l'enseignement et de la recherche et intégrer les dispositions qui régissent leur responsabilité professionnelle.

### **2. Domaine de la pratique clinique directe spécialisée auprès des patients, de leurs familles et de leurs proches lors de situations de soins complexes**

Les étudiants seront capables de....

- 2.1. Dispenser des soins spécialisés auprès de patients qui présentent des problématiques de soins complexes et assurer que ces soins soient fondés sur une connaissance approfondie des preuves scientifiques.
- 2.2. Développer des dispositifs de soins infirmiers novateurs qui favorisent l'autonomisation et qui tiennent compte de l'approche centrée sur le patient et sa famille.
- 2.3. Effectuer de la surveillance experte de soins complexes, de la coordination, du suivi clinique avec les équipes interdisciplinaires.
- 2.4. Mettre en œuvre des stratégies de promotion de la santé, y compris l'éducation aux patients et aux familles, tenant compte des fondements psycho-cognitifs des comportements de santé.
- 2.5. S'engager à garder ses connaissances à jour et à participer à la diffusion des nouveaux savoirs.

### **3. Domaine de la consultation, du coaching, de la guidance et du leadership**

Les étudiants seront capables de...

- 3.1. Évaluer les soins en tenant compte des niveaux de preuves scientifiques, des composantes éthiques, culturelles, légales et organisationnelles.
- 3.2. Offrir des consultations visant l'analyse de pratique, le développement clinique, la supervision de projets cliniques.
- 3.3. Mettre en place les principes et outils nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles réponses face à des besoins de soins qui se complexifient.
- 3.4. Conseiller et accompagner des patients ou des familles qui sont aux prises avec des problèmes de soins complexes.
- 3.5. Exercer un leadership d'influence et un leadership transformationnel afin d'implanter des innovations en faveur de la réduction des risques, de la qualité, la sécurité, ou l'efficacité des soins.

### **4. Domaine de la recherche et de l'évidence scientifique**

Les étudiants seront capables de....

- 4.1. Procéder à des revues de littérature et en synthétiser l'essentiel par niveau de preuve.
- 4.2. Comprendre les résultats de recherche pour en juger le niveau d'évidence scientifique et leur potentiel d'application et se former de manière continue aux nouvelles formes d'évaluation de niveaux de preuve.
- 4.3. Conduire, coordonner ou participer à la réalisation de recherches empiriques concernant les soins infirmiers, y compris les recherches à dimension interdisciplinaire.

- 4.4. Faciliter les liaisons entre chercheurs et membres des équipes de soins infirmiers, ainsi que le développement de la culture scientifique incluant la dimension éthique de la recherche.

## **Section II : Plan d'études**

### **Structure du plan d'études**

Le MScSI est un programme de formation de 90 crédits ECTS. Au sein des quatre domaines de la pratique infirmière avancée indiqués plus haut, les enseignements (60 crédits ECTS) du MScSI sont regroupés au sein de modules : six modules d'enseignements obligatoires représentant 50 crédits ECTS et un module d'enseignements à choix, de 10 crédits ECTS.

Les cours à choix sont principalement destinés à soutenir l'étudiant dans la réalisation de son mémoire de Master et à préparer l'étudiants dans l'exercice du rôle d'ICLS. Il peut choisir des cours proposés dans le cadre du MScSI (voir liste de cours ci-après) ou des cours de niveau Master dispensés au sein de l'UNIL, de la HES-SO, ou d'autres Hautes écoles. En tous les cas, tous les cours à choix identifiés par l'étudiant doivent être acceptés par le Comité directeur du Master.

La réalisation du travail de mémoire (de 30 crédits ECTS) complète le programme de formation. Ce module consiste pour chaque étudiant à réaliser un mémoire de Master. Les apprentissages réalisés tout au long du MScSI soutiennent directement et indirectement la conceptualisation, la réalisation et la diffusion du mémoire de Master. Tout mémoire de Master est suivi par un directeur de mémoire et, éventuellement, un codirecteur<sup>5</sup>. La réalisation du mémoire de Master débute dès le 1<sup>er</sup> semestre d'études et se termine à la fin de celles-ci. Le mémoire de Master est évalué par un Jury de mémoire sous l'angle de la pertinence du travail de recherche, de la qualité scientifique incluant la logique, la cohérence et la synthèse des connaissances, de la validité des résultats et de la valeur de la discussion du travail écrit, ainsi que sous l'angle de la qualité de sa présentation orale.

Pour plus d'informations sur les modules et les enseignements les composant : voir le [Plan d'études du MScSI](#).

### **Syllabus**

Un syllabus est distribué aux étudiants au début de chaque enseignement. Ce document comprend l'intitulé de l'enseignement, le nom de l'enseignant responsable du cours et des intervenants éventuels, les compétences ou objectifs d'apprentissage visés, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation ainsi que des références bibliographiques. Cet outil pédagogique peut être modifié au besoin par l'enseignant. Lorsque des changements sont nécessaires, l'enseignant doit en informer les étudiants dans les plus brefs délais.

---

<sup>5</sup> Selon Art. 8 du Règlement du MScSI

## **Évaluation et conditions de réussite des enseignements et des modules**

L'Art. 7 du Règlement du MScSI décrit les conditions de réussite des enseignements et des modules.

Chaque enseignement, obligatoire ou au choix, donne lieu à une évaluation destinée à vérifier l'acquisition, par l'étudiant, des connaissances enseignées. Les modalités de réalisation des évaluations sont définies dans le syllabus transmis par l'enseignant responsable aux étudiants au début de l'enseignement (voir Art. 7.1.).

L'évaluation a lieu semestriellement. Des évaluations intermédiaires peuvent être organisées, pour autant qu'elles aient été prévues dans le syllabus remis par l'enseignant responsable au début de l'enseignement (voir Art. 7.2.).

Les évaluations sont notées de 6 (meilleure note) à 1 (moins bonne note). Pour chaque module, les crédits ECTS sont octroyés en bloc si l'étudiant obtient une moyenne pondérée par les crédits ECTS égale ou supérieure à 4 ; chaque module doit être réussi indépendamment (voir Art. 7.3).

En cas de moyenne insuffisante (inférieure à 4) à un module, l'étudiant doit se présenter pour une seconde et dernière tentative à toutes les évaluations pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 4. Au cas où la seconde moyenne du module pondérée par les crédits ECTS est inférieure à 4, l'étudiant est en échec définitif (voir Art. 7.4).

L'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation pour laquelle il est inscrit obtient la note de 0, à moins qu'il justifie dans un délai de trois jours auprès du Doyen de la Faculté de biologie et de médecine les motifs de son absence. Seuls de justes motifs dûment attestés peuvent être acceptés (voir Art. 7.5).

### **Durée des études**

La durée des études en vue de l'obtention du MScSI est de quatre semestres (cursus standard). La durée maximale des études est de six semestres.

Les étudiants qui ne parviennent pas à déposer et défendre leur mémoire durant leur 4<sup>e</sup> semestre d'études peuvent prolonger leurs études, jusqu'à six semestres au maximum. Ils doivent alors rester immatriculés jusqu'à l'obtention de la note finale de leur mémoire de Master (c'est-à-dire après approbation des éventuelles modifications exigées). Ils doivent s'acquitter des taxes correspondantes. Les taxes des semestres de prolongation sont alors inférieures à celles payées jusqu'au 4<sup>e</sup> semestre, si l'étudiant n'a plus d'enseignement à suivre, ni de crédits ECTS correspondant à obtenir, mais qu'il doit uniquement finaliser son travail de mémoire et le défendre.

### **Congés d'études**

L'étudiant qui souhaite interrompre momentanément son programme peut demander un congé motivé au Doyen de la Faculté de biologie et de médecine. La demande doit être faite par écrit, signée par l'étudiant et cosignée par la Direction de l'IUFRS. Ce congé ne peut pas excéder deux semestres. Le congé est accordé, sur préavis du Comité directeur, par le Doyen de la Faculté de biologie et de médecine.

Les congés (complets) d'études ne sont pas comptabilisés dans la durée des études. Les délais pour effectuer une demande motivée de congé d'études sont les suivants : le 30 septembre (pour le semestre d'automne) et le 28 février (pour le semestre de printemps). Le secrétariat de l'IUFRS tient à disposition des étudiants les formulaires de demande de congé requis.

### **Section III: Mémoire de Master**

#### **Orientation de recherche**

La recherche sert de levier vers l'excellence. Elle offre aux infirmières et infirmiers la possibilité de développer des soins qui soient reconnus comme efficaces et efficaces tout en plaçant les patients au centre de leurs préoccupations.

Pour contribuer à développer la discipline, l'IUFRS a décidé de regrouper les forces et les expertises en axant la recherche sur les soins directs aux patients. Les mémoires de Master sont donc réalisés en lien étroit avec les milieux de soins. Ils nécessitent un ancrage clinique et une collaboration serrée entre théoriciens, chercheurs et soignants.

La thématique du projet de mémoire de Master choisie par l'étudiant doit relever du champ d'expertise de son directeur (voir Art. 10 du Règlement) et s'insérer dans les travaux de recherche de ce dernier.

## **Travail de mémoire**

Le mémoire de Master est un travail personnel. Il est attendu des étudiants qu'ils se regroupent, en principe, en équipe de deux étudiants pour réaliser leur mémoire de Master. Le sujet du mémoire est discuté entre l'équipe d'étudiants et le directeur de mémoire pressenti et doit s'inscrire dans le programme de recherche de ce dernier.

L'IUFRS communique aux étudiants, durant le 1er semestre d'études, une liste de sujets de mémoire possibles.

### **Direction du mémoire de Master et codirection**

Le travail de mémoire est supervisé par un directeur, titulaire d'un doctorat. Il détient en outre un titre académique de professeur ordinaire, associé, MER ou privat-docent de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL ou de professeur de la filière soins infirmiers de la HES-SO. Il dispose d'une expérience en recherche et en publication dans le domaine d'intérêt de l'étudiant. En tous les cas, il doit être agréé par la Direction de l'IUFRS.

Un codirecteur peut être nommé parmi des personnes détenant un titre académique d'une Haute École suisse reconnue (HES ou université): professeur, MER ou privat-docent. Il peut également être nommé parmi les professionnels d'hôpitaux universitaires. Ceux-ci détiennent au moins un Master ou un titre jugé équivalent par la Direction de l'IUFRS. Le codirecteur dispose d'une expérience en recherche et en publication dans le domaine d'intérêt de l'étudiant. Le directeur de mémoire identifie dès que possible, au plus tard à la fin du premier semestre des études, un codirecteur potentiel si nécessaire. En tous les cas, le codirecteur doit être agréé par la Direction de l'IUFRS.

En cas de codirection, le directeur et le codirecteur se répartissent le travail d'encadrement et remplissent à cet effet le formulaire « Direction et codirection de mémoire : répartition du travail d'encadrement » indiqué en annexe.

### **Responsabilités**

L'étudiant réalise son projet de façon autonome sous la direction et avec le soutien d'un directeur du mémoire et d'un codirecteur de mémoire s'il en a un.

Le travail de mémoire demande un engagement personnel important et repose sur un ensemble de responsabilités partagées. Pour garantir la qualité de cette formation, une collaboration constructive et soutenue entre l'étudiant et son directeur/codirecteur de mémoire est indispensable. En cas de codirection de mémoire, les modalités des rencontres avec le codirecteur sont établies de manière concertée avec le directeur et l'étudiant.

Le document « Guide pour le travail de mémoire » donne une vue d'ensemble du déroulement de ce module, les délais et les documents à fournir tout au long du travail de mémoire. Il s'adresse à toutes les parties concernées.

Les documents suivants sont disponibles au secrétariat de l'IUFRS : « canevas de contrat de collaboration entre le groupe d'étudiants et leur directeur de mémoire » et « canevas de procès-verbal des rencontres entre le groupe d'étudiants et leur directeur de mémoire ».



## Travail de mémoire

La réflexion concernant le mémoire de Master débute dès le premier semestre d'études afin que les étudiants puissent avoir le temps de réaliser toutes les étapes de la recherche, tout en se conformant à l'échéancier de leur programme d'études. **Aperçu du déroulement attendu du travail de mémoire et principales étapes**

Déroulement attendu et principales étapes	Crédits ECTS	S1, A 2014	S2 P 2015	S3 A 2015	S4 P 2016
<b>Module « Mémoire de Master »</b>	<b>30</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du sujet de mémoire (au plus tard, le 15 décembre du 1<sup>er</sup> semestre d'études)</li> <li>• Identification de la problématique de recherche</li> <li>• Contact avec le milieu clinique</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du protocole de recherche</li> <li>• Présentation et approbation par le directeur de mémoire</li> <li>• Présentation et approbation par le milieu clinique concerné</li> <li>• Soumission du protocole de recherche à la Commission d'éthique de la recherche compétente (selon le canton dans lequel la recherche sera réalisée)</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte de données dans le milieu clinique</li> <li>• Analyse des données</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données (suite)</li> <li>• Rédaction du mémoire</li> <li>• Présentation et approbation le directeur de mémoire</li> <li>• Dépôt du mémoire pour évaluation</li> <li>• Défense orale du mémoire</li> </ul>					

S = semestre ; A = semestre d'automne ; P = semestre de printemps

## Rédaction du mémoire de Master

Le mémoire de Master doit être rédigé de façon à permettre sa publication, lorsque c'est possible, dans un journal scientifique. Voici les éléments qu'il doit comprendre systématiquement :

- **Page titre** indiquant le titre du mémoire de Master, le nom et prénom de l'étudiant, le nom, prénom et titre du directeur de mémoire et son codirecteur s'il y en a un
- **Composition du Jury** de mémoire avec date d'acceptation
- **Table des matières**
- **Liste des tableaux** : par ordre d'apparition dans le texte
- **Liste des figures** : par ordre d'apparition dans le texte

### Résumé du mémoire en français (1 page)

Le résumé est rédigé en français et en anglais (une page en allemand ou italien peut également être ajoutée par les étudiants qui le souhaitent). Il ne doit pas excéder 300 mots et doit refléter le contenu du manuscrit. Il est structuré de la manière suivante : Introduction (citer ce qui est déjà connu sur le sujet) ; But ; Devis ; Méthode ; Résultats ; Conclusions (citer ce que l'étude apporte comme connaissances sur le sujet) ; Implications pour la pratique ; Mots-clés (si possible, utiliser les termes MeSH<sup>6</sup>).

### Résumé du mémoire en anglais (1 page):

*Introduction ; Aims and objectives; Design; Methods; Results; Conclusions; Relevance to clinical practice; Keywords (use MeSH terms if possible).*

### Synthèse du mémoire (3 pages)

Cette synthèse contient un bref aperçu du problème et de la méthode (1/2 page) ; un condensé des résultats et leurs significations. Ce document est destiné aux décideurs et professionnels de la santé. Des recommandations pour la recherche et la pratique ou encore pour la formation doivent donc être proposées.

### Manuscrit (25 pages)

Le manuscrit n'excède pas 25 pages, format d'un article scientifique, police Times New Roman 12, double espace. Les références et annexes ne sont pas comptées dans les 25 pages. Le style Vancouver est exigé<sup>7</sup>.

Le corps du manuscrit est composé des sections suivantes : l'introduction, la recension des écrits, la méthode, les résultats, la discussion, la conclusion et les remerciements.

#### - Introduction (1 à 2 pages)

Cette section identifie le problème soulevé et son importance (impact) pour la population ciblée, le contexte, la solution envisagée pour résoudre le problème, la pertinence d'étudier ce sujet pour l'avancement des connaissances en sciences infirmières en y précisant le rôle des infirmiers. Le but, ainsi que les questions de recherche terminent l'introduction. L'énoncé du but précise les variables et la population étudiée, ainsi que le milieu où se déroule l'étude. Il se peut qu'il n'y ait pas de questions de recherche si des hypothèses sont présentées à la fin de la recension des écrits.

---

<sup>6</sup> Plus d'information sur le Medical Subject Headings : <http://www.nlm.nih.gov/pubs/factsheets/mesh.html>

<sup>7</sup> Plus d'information sur le style de référence Vancouver : <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/247-Citer-selon-le-style-Vancouver>.

- **Recension des écrits : Analyse critique des écrits, cadre théorique et ancrage disciplinaire (3 à 4 pages)**

Cette section fait l'inventaire des connaissances théoriques et des études réalisées sur le sujet.

Il s'agit de délimiter de façon critique et rigoureuse ce que l'on sait sur le sujet, afin de dégager les liens entre les éléments et faire ressortir les lacunes. En d'autres termes, la recension des écrits permet de justifier la nécessité d'entreprendre l'étude proposée.

La stratégie de recherche bibliographique est décrite et comprend :

- Une description des bases de données utilisées, les mots-clés et leur combinaison, la période (selon l'abondance des écrits sur le sujet, la recension peut couvrir une période de publication limitée (par exemple, cinq ans), langue, et les éventuels filtres utilisés.
- En annexe, un tableau récapitulatif des études incluses dans la recension des écrits : auteur(s), devis, population, méthode, résultats, et éventuellement des commentaires.

Tout travail de recherche nécessite d'être fondé sur une base théorique. Pour le mémoire du MScSI, il est possible de choisir une théorie des sciences infirmières, mais ce n'est pas une obligation à condition que la pertinence de l'étude pour la discipline infirmière soit explicitée. En tous les cas, la théorie permet de situer la problématique dans le champ épistémologique, soutenir le choix du dispositif et des instruments de recherche. La théorie choisie est décrite ; les concepts clés ou les variables d'études sont définis. Les liens entre les variables de l'étude sont expliqués et justifiés sur la base de la littérature théorique et empirique.

Si l'étudiant élabore des hypothèses, elles apparaissent à la fin de cette section. Formuler une hypothèse consiste à émettre une prédiction sur l'existence de relation entre les variables étudiées. C'est cette prédiction qu'il s'agit de tenter de vérifier. On peut établir une hypothèse à partir de la recension des écrits puisque celle-ci devrait avoir orienté l'étudiant sur la direction possible que peuvent prendre les résultats. L'hypothèse repose sur des résultats empiriques, doit être spécifique et vérifiable par les moyens de recherche dont dispose l'étudiant. Pour émettre des hypothèses, le devis de l'étude doit être comparatif ou interventionnel. Des hypothèses ne s'appliquent pas aux études d'observation.

- **Méthode (4 pages)**

Cette section concerne les étapes de l'opérationnalisation de la recherche et rassemble tous les éléments qui doivent être pris en considération pour obtenir les données de l'étude : devis, échantillonnage, population/échantillon (critères de sélection), description des participants (profil des personnes ayant participé à l'étude), recrutement, collecte de données, variables principales (dépendantes et indépendante), variables contrôlées/étrangères, instruments (traduction, validité, fidélité), pré-test, analyses statistiques et test d'hypothèses si besoin et finalement les considérations d'ordre éthique.

- **Résultats (7 à 8 pages)**

Cette section expose les résultats obtenus, lesquels sont présentés en fonction des questions de recherche ou des hypothèses élaborées. Ils sont présentés sous forme de texte et de tableaux, sans redondance entre les deux. Pour faciliter la lecture, les tableaux sont présentés avec une interligne de 1.5. Les analyses complémentaires et *a posteriori* sont habituellement incluses à la fin de cette section.

- **Discussion (7 à 8 pages)**

La présentation de la discussion constitue le cinquième et dernier chapitre. Il suit le même ordre de présentation que celui des résultats. Ils sont discutés en regard des écrits présentés dans la recension des écrits et du cadre théorique. Les forces et limites de l'étude sont décrites de manière objective. Des recommandations pour la clinique et pour la recherche terminent cette section.

- **Conclusion (1/2 page)**

La conclusion indique comment les résultats sont en lien avec les connaissances actuelles de la discipline infirmière et dans quelle mesure ils peuvent être généralisés.

- **Remerciements**

Citer toutes les personnes qui ont joué un rôle significatif dans la réalisation du mémoire de Master. Spécifier également toute source de soutien financier ou matériel pour la conduite de l'étude.

Enfin, le mémoire de Master se termine en indiquant les éléments suivants :

- **Références:**

Toutes les sources documentaires mentionnées dans le mémoire sont énumérées selon le style Vancouver.

- **Annexes :**

L'ordonnance des annexes suit l'ordre d'apparition dans le texte.

- Un tableau récapitulatif des études incluses dans la recension des écrits
- Copie de l'approbation de la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain si elle a été nécessaire.
- Copie de l'approbation de la commission d'éthique clinique institutionnel si elle a été nécessaire
- Copie des lettres de soutien/collaboration des organismes.
- Toute autre annexe pertinente (feuille d'information aux participants, formulaire de consentement, questionnaire utilisé, etc.)

## **Section IV : Évaluation du mémoire**

### **Dépôt du mémoire de Master**

En principe, lorsque l'étudiant et son directeur de mémoire estiment que le mémoire répond aux exigences d'un mémoire de Master, telles qu'indiquées dans la Section III des présentes Directives, ils complètent le formulaire « Dépôt du mémoire de Master » qu'ils obtiennent auprès du secrétariat de l'IUFRS. L'étudiant remet ensuite ce formulaire dûment signé au secrétariat de l'IUFRS. Il envoie, par courrier recommandé, son mémoire de Master à son directeur de mémoire et à son codirecteur s'il en a un, ainsi qu'aux experts du Jury. L'étudiant adresse également une copie informatisée (en format pdf) de son mémoire de Master au secrétariat de l'IUFRS.

Conformément à l'Art 12.1 du Règlement des études, l'étudiant qui souhaite déposer son mémoire de Master doit le faire au plus tard huit semaines avant la fin du dernier semestre.

Lorsque le mémoire de Master est déposé, l'IUFRS et les membres du Jury décident de la date de sa défense (Art. 13.2 du règlement des études). Les membres du Jury doivent disposer de quatre semaines au minimum entre le dépôt du mémoire et la date de sa défense. Pour être autorisé à défendre son mémoire de Master, l'étudiant doit préalablement avoir acquis les 60 crédits ECTS liés aux enseignements du MScSI (Art. 13.1 du Règlement du MScSI).

Le secrétariat de l'IUFRS adresse à l'étudiant et aux membres de son Jury de mémoire, en temps voulu, tous les documents et informations utiles au bon déroulement de la séance de défense de mémoire.

### **Défense de mémoire**

Le secrétariat de l'IUFRS organise la séance de défense de mémoire, d'une durée d'environ une heure, généralement pendant les sessions d'examen d'hiver et d'été selon le calendrier académique de l'Unil

La séance de défense de mémoire réunit l'étudiant et son Jury de mémoire. Le président du Jury de mémoire préside la séance. Outre le temps de délibération prévu pour les membres du Jury de mémoire, l'étudiant dispose de 30 minutes pour présenter son travail et de 30 minutes pour échanger avec les membres de son Jury.

Le document « Déroulement de la défense de mémoire », est disponible au secrétariat de l'IUFRS, donne plus d'information à cet effet.

### **Évaluation du mémoire de Master**

Le mémoire est évalué par le Jury de mémoire (voir Art. 14 du Règlement) sous l'angle de :

- La qualité scientifique et la pertinence du travail de recherche,
- La logique, la cohérence et la synthèse des connaissances contenues dans le travail écrit, et
- La qualité de la présentation orale.

Les membres du Jury doivent se prononcer sur le contenu et la forme du mémoire de Master.

#### **Contenu du mémoire de Master**

- Capacité à introduire le sujet
- Problématique étoffée et rigoureuse
- Capacité de synthèse critique de la littérature et des travaux antérieurs
- Rigueur de l'argumentation
- Documentation scientifique récente et pertinente
- Ancrage théorique cohérent, logique et explicite
- Démonstration de la pertinence pour la discipline infirmière
- Clarté dans la formulation des objectifs, questions et/ou hypothèses
- Méthodologie cohérente avec les contextes théorique et empirique
- Choix du devis et stratégie échantillon en lien avec les objectifs à l'étude
- Mesures appropriées et valides
- Plan d'analyse explicite et pertinent pour les objectifs
- Déroulement clair de l'étude
- Conditions d'éthique respectées
- Rigueur et clarté dans la présentation des résultats
- Qualité des résultats obtenus (validité)
- Résultats lien de cohérence avec questions, objectifs et/ou hypothèses de recherche
- Discussion cohérente et rigoureuse des résultats en relation avec les écrits et le cadre théorique
- Présentation des limites de l'étude
- Présence de recommandations pour la pratique infirmière et la recherche future

#### Forme du mémoire de Master

- Respect du format 1-3-25 décrit plus haut
- Conformité au style de référence Vancouver
- Qualité et clarté de rédaction
- Grammaire, orthographe et syntaxe
- Respect des normes, abréviations et cohérence du système d'unités de mesure utilisé, etc.
- Présentation générale (visuelle, clarté du texte, tableaux, photographies, dessins, etc.)

Les membres du Jury vérifient en outre la présence des éléments suivants :

- Conformité avec la réglementation et l'éthique de la recherche sur l'être humain
- Page de titre
- Résumé
- Table de matières

Le formulaire « évaluation du mémoire de Master, formulaire destiné à chaque membre du Jury » est disponible au secrétariat de l'IUFRS.

Les membres du Jury doivent aussi se prononcer sur la qualité de la présentation orale lors de la défense de son mémoire par l'étudiant. Ainsi, les membres du Jury évaluent les éléments suivants:

- Problématique claire
- Capacité de synthèse, d'analyse critique et rigueur de l'argumentation
- Exposé oral reflète la maîtrise du sujet
- Réponses pertinentes et suffisantes aux questions des membres du Jury
- Capacité d'associer son étude à des travaux pertinents dans son domaine
- Capacité à valoriser ancrage disciplinaire
- Capacité à cerner les limites
- Exposé respecte le temps imparti
- Exposé clair et dynamique

Le formulaire « Défense de mémoire, évaluation de la présentation orale, formulaire destiné à chaque membre du Jury » est disponible au secrétariat de l'IUFRS.

#### **Conditions de réussite du mémoire de Master**

Les conditions de réussite du mémoire de Master sont indiquées à l'Art. 14 du Règlement du MScSI. Une seule note, globale, est attribuée à l'étudiant. Les notes s'expriment au dixième. Le mémoire de Master est réussi si la note globale est égale ou supérieure à 4. Si le Jury déclare le mémoire recevable sous réserve de modifications mineures, ces dernières doivent être apportées dans un délai maximum d'un mois. La note définitive est alors octroyée par le Directeur de mémoire.

Si le travail présenté n'est pas jugé recevable comme mémoire de Master, le Jury informe l'étudiant des conditions qu'il lui impose et fixe un délai pour les remplir, lequel ne doit pas excéder six mois. L'étudiant doit alors déposer une version révisée de son mémoire de Master (seconde soumission). Les membres du Jury de mémoire peuvent exiger une seconde séance de défense de mémoire. L'échec définitif est prononcé en cas de non acceptation de la version révisée du mémoire de Master par le Jury de mémoire.